



Assemblée générale

Distr. générale
13 octobre 2000

Original: français

Assemblée générale
Cinquante-cinquième session
Point 41 de l'ordre du jour
Question de Palestine

Conseil de sécurité
Cinquante-cinquième année

**Lettre datée du 10 octobre 2000, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la France
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de porter à votre attention la déclaration de la présidence de l'Union européenne au nom de l'Union européenne sur les événements survenus sur l'Esplanade des mosquées à Jérusalem, publiée le 2 octobre 2000 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de la France
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Jean-David **Levitte**

**Annexe à la lettre datée du 10 octobre 2000, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais et français]

**Déclaration de la présidence de l'Union européenne
au nom de l'Union européenne sur les événements survenus
sur l'Esplanade des mosquées à Jérusalem**

L'Union européenne est vivement préoccupée par les graves événements survenus hier et aujourd'hui sur l'Esplanade des mosquées à Jérusalem. Elle réproouve avec fermeté les provocations et actes de violence qui ont été commis, et ceux perpétrés au cours des derniers jours dans la bande de Gaza et en Cisjordanie.

Dans ces circonstances tragiques, elle fait part aux victimes et à leurs familles de son émotion et de sa sympathie.

Elle appelle les parties concernées à s'abstenir de toute forme de provocation ou de toute action de nature à susciter de nouvelles confrontations.
